



Le 26 mai 2011 DG/pr

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ  
DU 25 MAI 2011**

---

Corps professoral

Mmes M. Baddeley, D. Manai, MM A. Flückiger, P.-Y. Greber, S. Marchand (vice-président),  
B. Sträuli.

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

MM. P. Avramov, M. Erhardt, M. Granges, D. Krähenbühl, K. Mirfakhraei.

Corps des étudiants

MM. S. E. Gil Hernandez, P. Ocak, A. Pfefferle, P. Rouiller (président).

Corps du personnel administratif et technique

Mme N. Crausaz, M. G. Muja, Mme N. Trunk.

Assistent avec voix consultative

MM. C. Bovet, doyen, D. Gfeller, administrateur,  
Mmes B. Bertossa, C. Gidari-Wassmer, conseillères aux études.

Excusés

Mmes C. Chappuis, L. Suva, MM. T. Kadner, A. Keller, H. Matz, H. Peter  
M. Sassoli, O. Seidler, T. Tanquerel.

---

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mars 2011

Quelques modifications sont apportées au procès-verbal :

Dans la liste des participants : les prof. G. Kaufmann-Kohler et J. de Werra participaient à la séance en tant qu'invités et non en tant que membres du Conseil participatif.

Point 15 : Modalité des examens :

Il faut lire : "Mme Gidari Wassmer transmet une demande de dérogation concernant l'examen oral (...)".

Point 18 : Anonymisation des examens écrits : rapport de faisabilité

Il faut lire : "Un vote est effectué."

Il faut lire : "Le Conseil participatif de la Faculté **rejette** le projet ...".

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité le procès-verbal avec les rectifications ci-dessus mentionnées.***

2. Désignation du/de la doyen-ne pour la période du 15 juillet 2012 au 14 juillet 2016, proposition du Collège du corps professoral : prof. Christine Chappuis

Le prof. R. Roth rappelle quelques points de procédure concernant la désignation du/de la doyen-ne. Il informe également de la méthode suivie par la commission chargée de proposer, au Collège des professeurs parmi les postulants, un-e seul-e candidat-e dans le cadre de la mission qui lui a été confiée. La commission a ainsi procédé en énumérant les défis que le futur doyen aurait à relever, et en procédant à une analyse aussi fine que possible de l'adéquation entre ces défis et les compétences et qualités des postulants. Le Collège du corps professoral de la Faculté a approuvé et a fait sienne la proposition de la commission de proposer que le/la futur-e doyen-ne soit désigné-e en la personne de la prof. C. Chappuis qui présente toutes les qualités requises pour ce poste. Le prof. Roth insiste sur le fait que ce serait la première fois qu'une femme serait nommée doyenne à la Faculté de droit.

Le Conseil participatif de la Faculté vote à bulletins secrets sur la proposition qui lui est soumise par le Collège du corps professoral.

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 15 voix pour, 1 voix contre, la nomination de la prof. Christine Chappuis en qualité de doyenne de la Faculté, du 15 juillet 2012 au 14 juillet 2016.***

3. Désignation d'un représentant du corps des étudiants au sein de la commission de planification académique, du développement et de la relève

Le président, P. Rouiller, admet avoir eu de la difficulté à trouver des candidats.

Compte tenu en l'état de l'absence de proposition de candidat-s, et compte tenu d'un certain nombre d'incertitudes notamment quant à des candidatures envisageables mais tributaires toutefois de la réussite ou non aux examens en cours, le Conseil participatif de la Faculté n'est pas en mesure de se prononcer. La désignation se fera donc en dehors du Conseil participatif sur une proposition qui devra être faite par le corps des étudiants au Conseil d'ici fin août.

4. Désignation au sein de la commission de la bibliothèque de la Faculté et de l'instance de site bibliothèque d'Uni Mail des représentants du corps des étudiants et du corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

L'administrateur, D. Gfeller, rappelle brièvement le rôle ainsi que la composition, respectivement de la Commission de la bibliothèque de la Faculté et de l'Instance de site bibliothèque d'Uni Mail.

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité moins une abstention, la désignation de M. Guillaume Jacquemet (représentant du corps des étudiants) et Philippe Avramov (représentant des collaborateurs de***

*l'enseignement et de la recherche) au sein de la commission de la bibliothèque de la Faculté et de l'instance de site bibliothèque d'Uni Mail.*

5. Modification des articles 5 et 6 du Règlement d'organisation

Le vice-président, S. Marchand, rappelle la problématique en rapport avec la désignation du président et vice-président et les représentants au Bureau du Conseil participatif, ce qui impose une modification du règlement d'organisation.

Une discussion s'engage concernant le nombre de membres au sein du Bureau du conseil participatif - l'articulation entre les membres du Bureau et leur "comptabilisation" en qualité de représentant des corps constitués ; compte tenu du fait que le président et le vice-président sont d'office membres du Bureau, et dans ce sens, l'interprétation des art. 5 et 6 RO actuel.

Les modifications suivantes de l'article 5 du règlement d'organisation sont proposées et approuvées à l'unanimité :

Article 5, alinéa 1

"Le conseil participatif a un bureau de quatre à **six membres**, chargé de préparer (...)".

Article 5, alinéa 2

"Chaque corps représenté.....qu'il désigne à **la majorité** au sein de sa délégation (...)".

Article 5, alinéa 3

"**En cas d'égalité sur cette désignation**, le conseil procède à une élection (...)".

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité la modification des articles 5 (selon proposition ci-dessus), et 6 (selon proposition à l'ordre du jour) du règlement d'organisation.***

6. Direction des départements, du 15.07.2011 au 14.07.2015

Droit international privé, proposition du département : prof. G. Kaufmann-Kohler

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité la nomination de la prof. G. Kaufmann-Kohler à la direction du département.***

Droit international public, proposition du département : prof. M. Sassoli

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité la nomination du prof. M. Sassoli à la direction du département.***

7. Direction des centres, du 15.07.2011 au 14.07.2015

- Centre de droit bancaire et financier, proposition de la commission de direction : prof. L. Thévenoz

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité la nomination du prof. L. Thévenoz à la direction du centre de droit bancaire et financier.***

- Centre d'études juridiques européennes, proposition de la commission de direction : prof. C. Kaddous

***Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité la nomination de la prof. C. Kaddous à la direction du centre d'études juridiques européennes.***

8. Cour intérieure de la bibliothèque

La parole est donnée à M. P. Avramov qui est à l'origine de ce point.

Il relaye un certain nombre de doléances concernant un problème de bruit provenant de cette cour où viennent se rencontrer, se restaurer, fumer ou surtout téléphoner bon nombre d'étudiants. Il propose tout simplement de condamner l'accès à cet endroit afin que les personnes qui travaillent dans les bureaux donnant sur cette cour ne soient plus incommodées.

Un débat animé est engagé d'où il ressort effectivement que du bruit et de la fumée, parfois trop, proviennent de cette cour, et dérangent les occupants des bureaux. Toutefois, la majorité des intervenants ne sont pas favorables à une fermeture abrupte de l'accès ou à une interdiction démesurée concernant ce lieu. Il convient d'appliquer le principe de proportionnalité.

Le Conseil participatif décide que, dans un premier temps, il en sera appelé à la responsabilité et au civisme de chacun des étudiants usagers. Ceci se fera par le biais de la mise en place, dans la cour intérieure, d'un panneau rappelant les interdictions et les règles de civilité, ainsi que l'hypothèse d'une fermeture définitive de la cour si celles-ci devaient continuer à ne pas être respectées.

Le président propose à MM. D. Krähenbül et A. Pfefferle de faire appel à leur créativité pour élaborer le concept du panneau. Ceux-ci acceptent et s'engagent à concevoir son contenu pour le présenter à la prochaine séance du Conseil participatif.

9. Divers et communications

Le président informe que le rectorat vient seulement de répondre par un courrier (annexé) à la motion du Conseil participatif de la Faculté du 23 mars 2011 sur la restructuration des bibliothèques de l'Université de Genève.

L'administrateur informe qu'il a eu une réunion avec le service logistique de l'Université; le responsable de ce service a souhaité informer les facultés ayant émis des doléances quant au fonctionnement du service de reprographie ReproMail, des mesures qui ont été mises en place pour améliorer la situation lors de la prochaine rentrée académique. En synthèse, les mesures prises seront les suivantes : le nombre de guichets va passer de deux à trois, dont deux seront attribués à la Faculté de droit et un aux autres facultés; les horaires d'ouverture ont été modifiés en continu (9 -16h)

afin de satisfaire l'ensemble des étudiants, une 2<sup>ème</sup> caisse a été ajoutée pour un service plus rapide, et il a été décidé d'augmenter le personnel : trois personnes seront disponibles aux caisses et une personne pour l'approvisionnement des photocopiés. L'aménagement de l'espace ainsi qu'une nouvelle mise en place des photocopiés faciliteront la distribution. Enfin, de sorte à résoudre les problèmes de "choix des photocopiés", en particulier pour les étudiants de première année en droit, et donc de temps perdu devant les guichets, un paquet sera préparé à l'avance avec tous les documents nécessaires.

Pour les membres du corps des étudiants au Conseil participatif de la Faculté, une nouvelle législature commencera au 1<sup>er</sup> septembre 2011. L'administrateur rappelle que le mandat actuel des représentants du corps des étudiants au Conseil participatif échoit le 31 août 2011 (2 ans). Le nouveau Statut de l'Université n'étant pas encore en vigueur, on procède par le biais d'élections complémentaires par voie d'affichage afin de repourvoir les six sièges des étudiants. Des élections complémentaires sont en cours et trois des sièges sont en voie d'être repourvus pour la législature débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2011; toutefois, à ce jour, aucun autre candidat n'a été proposé pas les candidats sortants, de sorte que trois sièges resteraient encore inoccupés. Compte tenu en l'état de l'absence de proposition de candidat-s, et de la période des examens en cours, il est convenu que le corps des étudiants s'organisera (ou fera un appel à candidatures) dans le courant de l'été et en tout cas avant la rentrée universitaire afin de proposer des candidats aussi rapidement que possible.

La prof. M. Baddeley informe qu'elle quittera le Conseil participatif de la Faculté dès le 15 juillet 2011 pour assumer le mandat de vice-rectrice. Elle invite l'ensemble des membres du Conseil participatif à continuer à penser et à agir constructivement, comme cela a été le cas jusqu'à présent, c'est-à-dire dans un esprit consensuel et avec la volonté de trouver des solutions collectives pesées et pragmatiques, suscitant au maximum l'adhésion des membres dudit Conseil, plutôt que d'adopter une approche sectorielle et par corps constitué. La prof. M. Baddeley précise que c'est d'ailleurs dans ce même état d'esprit qu'elle-même essaiera d'exercer ses nouvelles fonctions au sein du rectorat.

La séance est levée à 15h45.